



SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date d'envoi de la convocation : le 21 juin 2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 163

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves (à partir de 17h50), BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joseph suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 17h50), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno (à partir de 17h45), FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h00), HEBERT Karine (à partir de 18h10), OLIVIER Stéphane suppléant HENRY Yves, HERY Sophie, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h21), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal,

LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques (à partir de 17h55), MARGUERITTE Camille (à partir de 18h25), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (à partir de 18h15), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, TARIN Sandrine (à partir de 18h35), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BOUSSELMAME Nouredine à LEFRANC Bertrand, GIOT Gilbert à MABIRE Caroline, HEBERT Dominique à CATHERINE Arnaud (de 18h51 à 19h00) LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, MARGUERITTE Camille à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 18h25), MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (jusqu'à 18h15), MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, MOUCHEL Jean-Marie à CROIZER Alain, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (à partir de 18h51).

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, FALAIZE Marie-Hélène, HELAOUET Georges, HUREL Karine, PIC Anna, SIMONIN Philippe.

Délibération n° DEL2021_087

OBJET : Aides spécifiques aux opérations de logement social dans le cadre du NPNRU - Quartier Charcot-Spanel-Les Fourches

Exposé

En 2015, le quartier Les Fourches-Charcot-Spanel, situé sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, est retenu comme quartier prioritaire politique de la ville et quartier d'intérêt régional de renouvellement urbain au titre du nouveau programme national de rénovation urbaine porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). L'objectif de l'inscription de ce quartier dans les priorités d'intervention de l'Etat est de construire et mener une transformation urbaine et patrimoniale en profondeur de ce quartier pour le réinscrire dans la dynamique territoriale.

Le comité de pilotage de l'étude de définition a validé, le 18 décembre 2020, le plan-guide du projet renouvellement urbain « Quartier des Horizons » qui devrait entrer en phase opérationnelle à compter de 2021. Afin d'accompagner cette mise en œuvre, il convient de définir l'accompagnement des collectivités aux bailleurs sociaux via des aides accordées à la construction et à la réhabilitation de logements locatifs sociaux prévues dans le cadre du projet.

Il est proposé que les collectivités impliquées dans le projet participent à consolider l'équilibre financier des opérations de reconstitution et de réhabilitations lourdes, selon les principes de financement suivants :

- Pour l'offre neuve en logements locatifs sociaux de type PLUS et PLAI issue de la reconstitution de l'offre de logements démolis : un maintien du niveau d'intervention tel qu'il avait été défini dans le cadre du programme local de l'habitat qui s'appliquait sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin entre 2013/2018, soit un forfait par logement de 7 000 euros, financé à 50% par la Communauté d'agglomération du Cotentin et 50 % la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

- Pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux qui ne font pas l'objet d'un déconventionnement : une intervention financière à hauteur de 10% du montant des travaux auxquels s'ajoutent 5% en cas de recours au financement FEDER. Cette aide est plafonnée à 3 500 euros par logement.

Compte-tenu des objectifs du projet en matière de reconstitution de l'offre et de réhabilitation, l'enveloppe financière calculée sur la base de ces principes, s'élèverait pour la Communauté d'agglomération du Cotentin à 791 000 euros :

Décomposition de l'enveloppe prévisionnelle (1)

Type d'opération	Nombre de logements	Modalités d'intervention	Montant maximum des enveloppes financières
			CAC
Reconstitution de l'offre de logements démolis	126	Forfait de 7000 euros dont 3500 euros pris en charge par la CAC	441 000 €
Réhabilitation lourde de la cité girard – Presqu'île Habitat	100	10% du montant de l'opération et 5% supplémentaire si mobilisation du FEDER plafonné à 3500 euros par logement	350 000 €
Total			791 000 €

(1) : montant maximum pouvant faire l'objet d'un ajustement en fonction du plan de financement qui sera joint par le bailleur dans le cadre de sa demande de subvention.

Ces interventions feront l'objet pour chaque opération d'une décision d'attribution de subvention, qui sera prise sur la base des demandes formulées par les bailleurs sociaux pour chaque opération de reconstitution de l'offre et de réhabilitation. Chaque demande comprendra un descriptif de l'opération, un calendrier de réalisation ainsi qu'un plan de financement prévisionnel.

Les dépenses afférentes seront donc inscrites au budget de la Communauté d'agglomération du Cotentin au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations et des demandes de subventions formulées par les différents bailleurs sociaux concernés.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 167 - Contre : 0 - Abstentions : 17) pour :

- **Approuver** les principes de financement des opérations de construction et de réhabilitation prévues dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Fourches-Charcot-Spanel situé sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Approuver** le montant maximum de participation de la Communauté d'agglomération du Cotentin d'un montant de 791 000 euros,
- **Dire** que les dépenses afférentes seront donc inscrites au budget de la Communauté d'agglomération du Cotentin au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations et sur la base des demandes formulées par les bailleurs sociaux concernés,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE